



Délégués du Personnel

Calvados – Manche - Orne

Réponses aux Réclamations SNU

Réunion du 14/02/2017

1) TICKETS RESTAURANT

Nous vous avons déjà interpellés au sujet de tickets restaurant qui ont disparu d'un site et qui n'ont donc jamais été distribués à la collègue qui en était destinataire. Nous disposons de la copie du document de livraison qui atteste bien de l'existence de liasses de tickets restaurant. Nous vous demandons de faire le nécessaire en vue de permettre à la collègue concernée, qui n'est absolument pas responsable de la situation, de se voir restituer l'intégralité du montant qui lui revient, correspondant à la valeur faciale totale des tickets restaurant, soit le montant 323,16 €.

Une proposition sera faite à l'agent dans les prochains jours... Mais laquelle on ne sait pas... à suivre.

2) REPONSES ORALES ET ECRITES AUX RECLAMATIONS DP :

Le SNU déplore que les réponses écrites de l'établissement aux réclamations ne reflètent pas les réponses orales formulées lors de l'instance. Nous avons conscience de la primauté des réponses ECRITES par rapport aux réponses ORALES, mais à quoi se fier quand l'une et l'autre sont opposées.

Question 29 du 19 janvier 2017 : Rappel à faire pour les interdictions de poser les congés sur HOROQUARTZ avant validation de l'ELD, Horoquartz est l'outil officiel pour poser ses congés.

Réponse orale : Horoquartz est bien l'outil officiel pour le dépôt des congés.

Réponse écrite : l'arbitrage des congés étant fait en début d'année par l'ELD, les agents peuvent **ENSUITE** poser leurs congés dans Horoquartz pour validation.

Question 35 du 19 janvier 2017 : certaines ELD ont commencé courant décembre à donner les résultats de la campagne de promotion "entre deux portes" avec parfois pour argument : "tu es à la cible", "tu ne méritais pas plus", "tu es trop payé". Les DP SNU demandent que tous les agents soient reçus en entretien et que de vrais arguments leur soient donnés.

Réponse orale : dans la note il est prévu que tous les agents soient informés par leur N+1 du résultat de la campagne de promotion.

Réponse écrite : conformément à la note PeN-DRH_2016_N°21/version 2, "**A LA DEMANDE DE L'AGENT**", l'absence de promotion est présentée et expliquée à l'agent par son responsable hiérarchique."

La direction reconnaît que dans la question concernant les congés, le terme **ensuite** n'est pas adapté et la réponse sera reformulée.

LE SNU rappelle à nouveau que HOROQUARTZ est le seul outil officiel pour poser ses congés.

En ce qui concerne les résultats de la campagne de promotion, la direction nous a relu la note qui précise que l'encadrement doit **communiquer** les résultats aux agents.

L'entretien n'est plus obligatoire mais l'agent peut en demander un.

3) REUNIONS SUR SITES :

Plusieurs collègues, sur différents sites, se plaignent de nuisances sonores quand leur salle de réunion est mise à disposition de collègues non rattachés au site. Certains usagers n'ont pas manqué d'émettre des remarques telles que :

«Bah ! dites donc, c'est la fête dans vos bureaux » !

Le SNU demande à ce que les consignes de respect des zones de travail soient rappelées avant le démarrage de la réunion.

[Il appartient aux agents des sites de réguler eux-mêmes leur agence !!](#)

4) LOCATION VOITURES :

Il faut maintenant imprimer, compléter, scanner, mailer une attestation lorsqu'on a utilisé un véhicule de location.

Ceci vient s'ajouter au remplissage de 2 formulaires sur On action (demande de véhicule de service pour avoir un refus puis demande de réservation d'un véhicule de location) et à la clôture de la demande où il est déjà demandé si la location était conforme...

Nous demandons à la Direction d'arrêter l'envoi de cette attestation. Nous attirons l'attention de la Direction que cette décision renforce l'incitation à utiliser son véhicule personnel quand les contraintes à utiliser un véhicule de location (horaires, accroissement de temps de travail pour faire le plein ou rendre le véhicule, etc.) deviennent trop importantes.

[La direction nous remercie de cette alerte et va faire le nécessaire pour alléger la procédure... à suivre 😊.](#)

5) SANITAIRES ST LO :

A ce jour (06/02/17) la SNEF n'est toujours pas intervenue à ST-LO.

Que compte faire la direction pour régler ce problème ?

[Traité](#)

Une adresse mail est à votre disposition pour toute question ou réclamation : dpsnubn@gmail.com

Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :
Sandrine DUSSAUT, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ,
FABIEN LEMARCHAND, FRANCK MESSIDOR,
SANDRINE FONTANEL, Nuriyé YELKEN